



COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- absents : 7
- pouvoirs : 2
- votants : 18

Le quorum est atteint.

- pour : 18
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

13 mars 2024

Aujourd'hui, lundi 18 mars 2024 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, Mme DURAND, M. GABEAU, M. LETOURNEUR, M. MARSEILLE, M. MICHAUT, Mme PEIXOTO, M. POUGET, M. PREVOT, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, Mme SOREAU, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : M. DELPLANQUE, Mme GADOIS, M. GIRBE, Mme MELINE, M. NICOULAUD, Mme NICOULAUD, M. PINTO.

Ont donné pouvoir : M. NICOULAUD à Mme RENAUD, Mme NICOULAUD à M. VASSELON.

Secrétaire de séance : Mme DURAND.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS MODIFIÉ

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par son organe délibérant. Il appartient ainsi au Conseil municipal de fixer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, de même que prévoir les emplois permettant l'avancement de carrière des agents en poste. Les mouvements d'emploi sont recensés par le tableau figurant en annexe. Il est par ailleurs rappelé que les ouvertures de poste ne donnent pas tous lieux au recrutement d'un agent supplémentaire. L'évaluation des besoins à venir de la commune a ainsi permis de mettre en évidence la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des emplois, notamment par la création et la suppression d'emploi permanent et non permanent plus en adéquation avec le besoin de la structure.

Au pôle Administration Générale :

- Suppression du poste d'un agent parti et qui effectuait les missions de Responsable Communication, Culture et Événementiel ;
- Fin d'un contrat à durée déterminée en accroissement temporaire d'activité et suppression de ce support.

Au pôle Enfance Jeunesse :

- Création d'un poste pour le recrutement d'un animateur/directeur du club jeune en prévision d'un départ à venir.

Au pôle Entretien et Restauration :

- Suppression d'un poste d'ATSEM comme suite au départ d'un agent et au recrutement d'une ATSEM sur un autre support.

Au pôle Petite Enfance :

- Suppression d'un poste d'adjoint à la directrice du pôle Petite Enfance comme suite au départ d'un agent ;
- Création de deux postes pour les missions d'adjoint à la directrice du pôle Petite Enfance dans le cadre d'emploi de catégorie A des éducateurs de jeunes enfants et dans le cadre d'emploi de catégorie B des auxiliaire de puériculture.

Au pôle Technique et Aménagement :

- Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité pour les espaces verts.

VISAS

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1 ;

Vu la délibération n°15-2024 du 29 janvier 2024 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 février 2024.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'ACTER** la création et la suppression de postes comme exposé en annexe de la présente délibération ;
2. **D'INDIQUER** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence ;
3. **D'INDIQUER** que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,

Vincent MICHAUT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrerval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>